

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Août 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le premier août deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 26 juillet 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.
Mme BASSE Corinne est arrivée en cours de séance

Pouvoirs : Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre
M. FOURNIER Michel à M PASCANET Serge

Absents : Mesdames et Messieurs DE SOUSA Sandra, GARCIA Amélia, MORAND Sandra, M. QUANTIN Hugues et M. JENTHON Thierry

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Fonds de concours RLV : Equipements sportifs communaux
- Création de poste

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Vente de terrains à Auvergne Habitat (régularisation)
- Fonds de concours RLV : Equipements sportifs communaux
- Création de poste
- Questions diverses

Vente de terrains à Auvergne Habitat : régularisation

Par délibération N° 49.2018 du 5 septembre 2018, la commune sur la sollicitation des bailleurs sociaux OPHIS et AUVERGNE HABITAT a décidé de leur céder les terrains sur lesquels sont implantés des logements sociaux.

La première opération avec OPHIS concernait la parcelle AD 190 de 1706 m², rue des Acacias estimée par le Service des Domaines le 22 juin 2017 à 92 000 € soit 53,92 € le m² (+/- 10 %).

Au vu de cette estimation, le conseil municipal par délibération

N° 60.2018 du 16 novembre 2018 a pris la décision de céder ce terrain aux prix de 50 € le m², ce qui est conforme à l'avis des Domaines.

Se basant sur cette évaluation, le conseil municipal, par délibération N° 23.2019 du 2 avril 2019 a autorisé la vente des parcelles AB 125, AB 126 et AB 127 à Auvergne Habitat au prix de 50 € le m² ; ces parcelles étant de même nature et ayant un historique identique à la parcelle AD 190 cédée précédemment à OPHIS.

En juillet 2019, afin de réaliser la vente devant notaire, il a été nécessaire de réactualiser l'évaluation des Domaines.

A la demande de la commune, une nouvelle estimation a été demandée et le 8 juillet 2019, ces parcelles ont été estimées à 128,91€ le m² (+/- 10%).

Ce service avait estimé précédemment le 14/08/2018 ces terrains à la demande d'Auvergne Habitat à 170 € le m² (+/-10%). Cette estimation n'a pas été transmise à la commune.

Aussi, considérant ;

- que le conseil municipal s'était préalablement engagé à l'unanimité par délibérations à céder les parcelles concernées aux deux bailleurs sociaux au prix de 50 € le m²
- qu'il n'y a pas lieu de céder les parcelles à Auvergne Habitat à un prix différent de la cession à OPHIS, ces terrains étant de même nature
- que seul Auvergne Habitat est en mesure de réaliser cet achat
- que la dernière estimation des Domaines correspond au prix moyen actuel du terrain à bâtir nu libre et non encombré ; ce qui n'est pas le cas des parcelles sus-citées puisque déjà bâties.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de confirmer les conditions de vente édictées dans sa précédente délibération du 2 avril 2019, et de l'autoriser à céder les parcelles AB 125, AB 126 et AB 127 à Auvergne Habitat au prix de 50 € le m².

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Arrivée de Corinne BASSE

Fonds de concours RLV : Equipements sportifs communaux :

Par délibération N° 25 du 10 juillet 2019, le conseil de communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a créé un fonds de concours au bénéfice des communes dans le cadre d'investissements relatifs à des projets d'équipements sportifs supra-communaux. Les travaux de rénovation des courts de tennis de la commune de Saint-Beauzire sur lesquels évoluent les licenciés du Club Tennis et Loisirs Saint-Beauzire-Lussat, deux communes de RLV entrent dans le champ de cette délibération.

En conséquence le projet de rénovation des courts de tennis dont le plan de financement figure ci-dessous pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 40 % du montant global des travaux HT :

Plan de financement :

Dépenses :

-Travaux d'éclairage	devis SIEG =	32 001.00 HT
-Rénovation des surfaces de jeux	devis ASNE =	<u>53 000.00</u> HT
	TOTAL	85 001.00 HT

Recettes :

-FIC 2019		8 056.00 €
-Région AURA		en cours
-Fonds de concours RLV		34 000.00 €
-Autofinancement		<u>42 945.00</u> €
	TOTAL	85 001.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de Fond de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans dans le cadre de la rénovation des courts de tennis sur lesquels évoluent les licenciés du Club Tennis et Loisirs Saint-Beauzire/Lussat.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Création de poste pour accroissement temporaire d'activité : Adjoint d'animation :

Afin d'assurer les services périscolaires (cantine et garderie), il y a lieu de créer un poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 11h pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019 pour accroissement temporaire d'activité.

Il convient d'autoriser le Maire à créer ce poste.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Fin de séance : 21h 30